



**SERVICE ETAT CIVIL 01.69.92.68.57**

---

Affaires Générales

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR  
POUR UN MARIAGE**

---

- Copie intégrale d'acte de naissance (**valable 3 mois**)
- 2 témoins majeurs (minimum) avec photocopies de leurs Pièces d'identités
- photocopies des Pièces d'Identité des futurs époux
- attestation de domicile sur l'honneur + justificatif de domicile sur la commune (Etampes) des futurs époux
- contrat de mariage (certificat du notaire)

**En cas de remariage - veuvage :** acte de décès du précédent conjoint

- **divorce :** copie d'acte du précédent mariage

Si enfant(s) - acte de naissance  
- livret de famille

**DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES RESSORTISSANTS  
ETRANGERS :**

- acte de naissance (**valable 6 mois**)
- certificat de célibat (à demander au pays d'origine)
- certificat de coutume (à demander au Consulat)
- photocopies des cartes de séjour ou de résident  
ou photocopies des passeports (originaux) valides à la date du mariage

**TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ETRE REMIS AU SERVICE ETAT-CIVIL  
ENVIRON : 1 MOIS AVANT LA DATE PREVUE POUR LE MARIAGE**